



COMMUNIQUE DE PRESSE

Brest Métropole Océane et la Caisse des Dépôts concrétisent plusieurs projets identifiés dans le protocole de partenariat, signé le 5 mai 2011

Brest, le 22 mars 2012. *François Cuillandre, président de Brest Métropole Océane, Maire de Brest, et Loïc Rolland, directeur régional Bretagne de la Caisse des Dépôts, ont signé deux conventions relatives à l'offre de logement, d'une part, et au développement économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, d'autre part. Les annonces relatives à ces conventions sont faites à l'occasion d'une visite de chantier dans le quartier Saint-Martin, où la Caisse des Dépôts réalise une opération locative de 9 logements.*

Brest Métropole Océane et la Caisse des Dépôts ont conclu à Brest, le 5 mai 2011, un protocole de partenariat articulé autour de quatre axes stratégiques pour le développement et le rayonnement de l'agglomération brestoise : le logement ; l'université et l'économie de la connaissance ; le développement économique ; l'environnement et le développement durable. En application de ce protocole, deux conventions ont été signées, relatives à l'offre de logements et au développement économique.

1. Le développement de l'offre de logements

La Caisse des Dépôts a conclu avec Brest Métropole Habitat une convention financière pluriannuelle 2012/2013 qui, pour la première année, verra la mise à disposition d'une enveloppe globale de prêts sur fonds d'épargne de 25,6 M€, garantie par Brest Métropole Océane. La Caisse des Dépôts accompagne ainsi la politique ambitieuse conduite par Brest Métropole Habitat, destinée à accroître une offre qualitative de logement social sur le territoire. En 2012, ce sont 240 logements qui seront construits et 655 qui seront rénovés ou réhabilités. D'un point de vue qualitatif, 4,6 M€ de financements sur fonds d'épargne ont été prévus pour la rénovation thermique de 358 logements de l'ensemble de Pen Ar Créac'h.

Dans la précédente convention financière 2009/2011, la Caisse des Dépôts avait mis à disposition de Brest Métropole Habitat une enveloppe de 94,6 M€ de prêts sur fonds d'épargne. La programmation relative y prévoyait la construction de 1 080 logements et la réhabilitation de 3 289 autres.

Le partenariat entre Brest Métropole Océane et la Caisse des Dépôts concerne également le logement locatif privé. Dans le quartier Saint-Martin à Brest, rue Massillon, la SCI Brest Massillon, détenue par la Caisse des Dépôts, achève la restructuration lourde de deux immeubles et réalise 9 logements à loyer maîtrisé, classés B en performance énergétique. Le projet, d'un montant de 1,7 M€, a été mené dans le cadre d'une opération programmée de l'habitat-renouvellement urbain (OPAH-RU). Une coopération élargie a permis le financement du projet :

- ➔ en fonds propres de la Caisse des Dépôts pour 1,2 M€ (71,5 %),
- ➔ en subventions :
 - de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour 403,2 K€ (23,2 %) ;
 - de Brest Métropole Océane pour 46,9 K€ (2,7 %) ;
 - du Département du Finistère pour 27,4 K€ (1,6 %) ;
 - de la Région Bretagne pour 16,8 K€ (1 %).

Les surfaces des logements assurent une mixité des locataires :

- ➔ 3 T1 bis dont la surface va de 34 à 38,5 m² permettront le logement d'étudiants ou de jeunes couples. Ces surfaces sont de 7 à 11,5 m² supérieures à la moyenne de l'agglomération,
- ➔ 6 T3 de 83,20 m² assureront l'habitat confortable de familles, dont le retour dans le quartier est un objectif fort de la collectivité. Ici, le surcroît de superficie atteint 16 m² par rapport à la moyenne de l'agglomération.

La subvention apportée par l'Anah a pour contrepartie un plafonnement des loyers qui s'établissent, pour 2012, à 7,12 €/m² pour les T1bis et 6,26 €/m² pour les T3. Les moyennes, sur ces surfaces dans le centre ancien, sont respectivement de 11,26 €/m² et 7 €/m² au 1^{er} janvier 2011.

2. Le développement économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

La Caisse des Dépôts est un acteur historique de la politique de la ville, tant en ce qui concerne le bâti que le développement économique des quartiers concernés. Brest Métropole Océane et la Caisse des Dépôts, confortés par le succès du « service de base » animé par la Boutique de gestion du Finistère et qui avait pour objet de rendre accessible aux habitants des quartiers la totalité de l'offre d'accompagnement et de financement, proposée sur le territoire pour la création d'activité, ont décidé de renforcer le dispositif. Ainsi la convention CitésLab, d'une durée de 3 ans :

- ➔ augmente les moyens financiers : en plus des 14,5 K€ affectés par les partenaires du contrat urbain de cohésion sociale, la Caisse des Dépôts consacre 66 K€ au dispositif,

- ➔ prévoit la mobilisation d'une personne dédiée afin de décliner l'offre de service complète et ainsi promouvoir la création et la reprise d'entreprises dans les quartiers prioritaires (quartiers classés ZUS de niveau 1 : Pontanézen, Kéréderm et Kérourien ; mais aussi les quartiers prioritaires de niveau 2 et 3 : Bellevue, Recouvrance et Kérangoff).

A propos de Brest Métropole Océane

Brest Métropole Océane constitue le point d'ancrage de la Bretagne occidentale. Créée sur une base volontaire en 1973, la Communauté urbaine de Brest regroupe les huit communes fondatrices, soit 210 000 habitants.

Seconde métropole de Bretagne, elle poursuit sa mutation économique et urbaine entamée depuis plus de 20 ans. Pour conforter son rôle à l'échelle régionale, nationale et internationale, elle doit offrir aux habitants un territoire attractif où chacun trouvera une réponse satisfaisante à ses attentes, qu'elles concernent l'emploi, l'habitat et le cadre de vie ou l'ensemble des services urbains. Aujourd'hui, Brest Métropole Océane développe ses ambitions métropolitaines au service d'un pays tout en intégrant les enjeux du développement durable dans le cadre de son Agenda 21.

A propos de la Caisse des Dépôts :

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 : « la Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales, et peut exercer des activités concurrentielles. »

Avec son plan stratégique Elan 2020, le groupe se donne quatre priorités répondant aux urgences du pays : le logement et la ville, l'université et l'économie de la connaissance, les PME au service de la croissance, l'environnement et le développement durable.

Rappelons que les directeurs régionaux sont les représentants du groupe Caisse des Dépôts en région.

www.caissedesdepots.fr

A propos de l'Anah

Établissement public d'État, l'Anah a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants. Pour atteindre cet objectif, elle accorde notamment des subventions pour l'amélioration des résidences principales de propriétaires occupants modestes ou de logements locatifs de propriétaires bailleurs privés, en échange de contreparties sociales.

Centrée sur les publics les plus modestes, l'Agence s'engage en faveur d'un habitat solidaire, avec comme priorités :

- ➔ *le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé ;*
- ➔ *la rénovation thermique des logements ;*
- ➔ *l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des personnes ;*
- ➔ *le développement d'une offre de logements à loyers et charges maîtrisés.*

Pour adapter au mieux ses aides aux situations locales, l'Anah est présente dans chaque département, par le biais de sa délégation locale intégrée au sein de la Direction départementale des territoires, et multiplie les partenariats avec les collectivités territoriales.

Contact Presse :

Caisse des Dépôts : Romain Beniada, attaché de presse, tél : 01 85 50 74 85,

romain.beniada@caissedesdepots.fr